

**1. Définitions**

- 1.1. Est défini par le terme « Client » toute personne physique ou morale en relation commerciale avec INGINIA SA.
- 1.2. L'« offre » est constituée de tous les documents commerciaux qu'INGINIA peut être amenée à transmettre au Client, préalablement à la commande, dans le cadre de la proposition commerciale.
- 1.3. La « commande » est définie comme l'acceptation formelle, par le Client, de l'offre reçue.
- 1.4. Le terme « article » regroupe tout matériel, logiciel ou maintenance proposé au Client.

**2. Généralités**

- 2.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toute commande d'article(s) passée à INGINIA SA.
- 2.2. Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées par INGINIA en tout temps, sans préavis. Les conditions générales de vente modifiées seront publiées sur le site internet d'INGINIA SA à l'adresse suivante : [www.inginia.ch/cgv.html](http://www.inginia.ch/cgv.html)
- 2.3. Les conditions générales de vente en vigueur sont celles publiées sur le site internet au moment de la commande.
- 2.4. Le Client reconnaît avoir lu et compris les présentes conditions générales de vente préalablement à sa commande. Les conseillers d'INGINIA SA se tiennent à disposition pour toute explication relative aux conditions mentionnées dans ce document.
- 2.5. En validant sa commande, le Client accepte sans réserve les conditions générales de vente décrites dans le présent document.

**3. Offres**

- 3.1. Sauf mention contraire sur celles-ci, les offres sont valables 10 jours à compter de la date mentionnée sur le document.
- 3.2. Les conditions générales de vente sont applicables à toute commande de matériel, logiciel ou maintenance passée à INGINIA SA.
- 3.3. Les offres transmises par INGINIA SA sont confidentielles et ne peuvent être transmises à des tiers identifiés sans accord préalable écrit d'INGINIA SA.
- 3.4. Sauf mention contraire sur celles-ci, les offres sont réalisées en Francs Suisses (CHF).
- 3.5. Sauf mention contraire sur celles-ci, les offres de matériels, de logiciels et de maintenance n'incluent aucune prestation de service. En cas de présence de prestations de service, celles-ci seront explicitement indiquées et les conditions générales de vente d'INGINIA relatives aux prestations de service (régie ou forfait selon le cas) s'appliquent.

**4. Commandes**

- 4.1. INGINIA SA accepte les commandes transmises par fax, messagerie électronique ou courrier postal.
- 4.2. INGINIA SA se réserve le droit de réactualiser les prix à la commande.
- 4.3. Le délai de paiement relatif à la commande correspond au délai indiqué et accepté dans l'offre. En l'absence d'indications particulières, le paiement est dû à 10 jours nets.

- 4.4. Les articles (hors logiciels et maintenance délivrés par voie électronique) seront livrés à l'adresse postale telle qu'indiquée dans l'offre. Il appartient au Client de s'assurer de la validité de l'adresse de livraison.
- 4.5. Sauf demande de changement explicite de la part du Client, les logiciels et maintenances délivrés par voie électronique seront transmis à l'adresse email du contact telle qu'indiquée dans l'offre.
- 4.6. Les factures seront envoyées à l'adresse postale telle qu'indiquée dans l'offre. Il appartient au Client de s'assurer de la validité de l'adresse de facturation.
- 4.7. Toute commande passée à INGINIA SA fera l'objet d'une confirmation de commande en retour.
- 4.8. Aucune annulation de commande n'est possible.

**5. Délais**

- 5.1. Les informations relatives aux délais de livraison des articles commandés seront communiquées par INGINIA SA sur demande du Client et selon les informations reçues de la part des fournisseurs concernés. Les délais de livraison sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent en aucune façon INGINIA SA.

**6. Prix**

- 6.1. Seul le(les) prix indiqué(s) sur la confirmation de commande fait(font) foi. La facture sera émise sur ce(s) prix indépendamment des variations de prix ultérieures.
- 6.2. Les prix indiqués dans l'offre constituent les prix de base du matériel. Ceux-ci n'incluent pas les frais annexes tels que les frais d'expédition, les taxes ou toute autre redevance. Il appartient au Client de contacter INGINIA SA afin d'obtenir le détail de ces frais en relation avec son offre, et ce préalablement à la commande.
- 6.3. La taxe anticipée de recyclage Swico est incluse pour les articles qui y sont soumis.

**7. Paiements**

- 7.1. Les articles matériels, logiciels et/ou maintenance sont facturés dès la livraison sur le site du Client.
- 7.2. Les factures sont payables dans la devise de facturation.
- 7.3. Toute demande de changement de devise au moment de la facturation sera soumise à l'approbation d'INGINIA SA. Dans le cas où le changement de devise est accepté, le taux de change sera fixé par INGINIA SA.
- 7.4. Le délai de paiement ne peut excéder celui mentionné sur l'offre. En l'absence de respect de ces conditions de paiement, les conditions mentionnées aux points 7.6 et 7.7 s'appliquent.
- 7.5. En cas de non-paiement par le Client d'une facture à échéance de celle-ci, INGINIA SA est en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les factures actuellement ouvertes pour ce même Client.
- 7.6. Toute réclamation relative à une facture devra être notifiée par écrit à INGINIA SA dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la facture.
- 7.7. Toute facture totalement ou partiellement impayée à son échéance fera l'objet d'une majoration de 1% par mois (avec un minimum de CHF 30) sur le montant impayé aux titres des

dommages et intérêts. Cette majoration sera appliquée sans notification.

- 7.8. Les articles livrés restent la propriété d'INGINIA SA jusqu'à leur paiement intégral.
- 7.9. Le paiement des articles matériels, logiciels et/ou maintenances ne saurait en aucun cas être lié aux prestations de service faisant partie de l'offre.

#### 8. Garanties des articles

- 8.1. Il appartient au Client de s'informer sur les termes et conditions de maintenance et de garantie des articles commandés.
- 8.2. Le Client ne peut prétendre disposer de son droit de garantie associé à l'article si ce dernier a fait l'objet de modifications ou a été réparés de façon inappropriée.
- 8.3. Le Client ne peut prétendre disposer de son droit de garantie associé à l'article si ce dernier a fait l'objet de détériorations dues à des événements extérieurs tels que des défauts électriques, des catastrophes naturelles, des interventions de tiers.
- 8.4. Le Client ne peut prétendre disposer de son droit de garantie associé à l'article si ce dernier a fait l'objet d'une utilisation non conforme à celle définie par le fabricant.

#### 9. Livraisons

- 9.1. INGINIA SA livre par défaut en Suisse. Toute livraison en dehors de ce pays est possible ; le Client doit contacter INGINIA SA pour connaître les possibilités de livraison et les modalités associées.
- 9.2. Dans la mesure du possible, INGINIA SA prévient à minimum 2 jours avant la livraison du matériel, selon les informations reçues de la part de ses fournisseurs.
- 9.3. Si l'adresse de livraison indiquée dans l'offre commandée par le Client s'avère inexacte, les frais relatifs au réacheminement de la livraison seront à la charge du Client.
- 9.4. En cas de non réclamation du colis dans les délais indiqués par le livreur, celui-ci sera renvoyé chez le fournisseur. Les frais relatifs au réacheminement de la livraison seront à la charge du Client.
- 9.5. Le transport jusqu'au lieu de livraison est régi par les conditions générales du transporteur tiers auquel INGINIA SA ou ses fournisseurs font appel.
- 9.6. Si le Client rencontre des problèmes consécutivement au transport, il est tenu de préciser au transporteur les réserves jugées nécessaires et/ou d'engager une procédure de réclamation auprès de ce dernier.

#### 10. Réception du matériel

- 10.1. Il appartient au Client de vérifier dans un délai de 3 jours à compter de la livraison que la marchandise livrée correspond à celle commandée. Le Client doit notifier à INGINIA SA durant ce délai de 3 jours toute anomalie ou erreur éventuelle.
- 10.2. En cas d'erreur de commande, le retour de la marchandise ne peut être réalisé qu'à la condition que les fournisseurs d'INGINIA SA de ladite marchandise acceptent ce retour. Les conditions matérielles et financières de ce retour seront définies au cas par cas.

#### 11. Données présentes sur [www.inginia.ch](http://www.inginia.ch)

- 11.1. Les données présentes sur le site internet [www.inginia.ch](http://www.inginia.ch) telles que photos, prix ou descriptions sont indiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

#### 12. Confidentialité

- 12.1. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations et données qui ont été déclarées comme telles par le Client et/ou INGINIA SA.
- 12.2. Les informations et données déjà en possession de l'autre partie et/ou considérées comme publiques ne peuvent se prévaloir d'un caractère confidentiel.
- 12.3. Le Client et INGINIA SA s'engagent à ne pas divulguer ces données et informations dites confidentielles.
- 12.4. Le devoir de confidentialité est valable dès le début des relations commerciales entre le Client et INGINIA SA.
- 12.5. Le devoir de confidentialité reste en vigueur à l'issue des relations commerciales.

#### 13. Propriété intellectuelle

- 13.1. L'ensemble des documents commerciaux d'INGINIA SA (offres, plans, schémas, présentations...) sont protégés par la réglementation en vigueur en matière de propriété intellectuelle. Ils demeurent l'entière propriété de d'INGINIA SA.
- 13.2. Les documents reçus par le Client ne peuvent être utilisés que pour son usage interne. Toute reproduction, copie, reproduction, transmission ou communication à des tiers est interdite sans l'accord d'INGINIA SA.
- 13.3. Les documents reçus par INGINIA SA seront utilisés dans cadre strict du traitement de la demande. A l'exception des fournisseurs d'INGINIA SA concernés par la proposition commerciale en cours, toute reproduction, copie, reproduction, transmission ou communication à des tiers est interdite sans l'accord du Client.

#### 14. Limite de responsabilité

- 14.1. Sauf mention explicite dans l'offre, l'installation et la mise en œuvre du produit se fait sous la seule et unique responsabilité du Client.

#### 15. Dispositions finales

- 15.1. Le tribunal de Genève est l'instance compétente pour les litiges relatifs aux relations d'affaires entre le Client et INGINIA SA.
- 15.2. Si, suite à une décision de justice, une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente étaient jugées non recevables, les autres clauses resteraient quant à elles toujours valables.